PP 74 COMMISSION PECHE A PIED ALERTE ROUGE EN SEINE-MARITIME ET EURE!

Et ça recommence ! La DIRM du Havre sur proposition du DDTM de Seine-Maritime vient de mettre en consultation publique, un projet d'arrêté réglementant la pêche de loisir dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

La particularité de ce projet est qu'il concerne toutes les pêches de loisir, à pied, du bord, sous-marine et embarquée. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'un tel arrêté est projeté. Nous avons souvent dénoncé le fait que chaque DDTM œuvrait dans son département sans trop se préoccuper des voisins! Sur ce point, malgré la volonté affirmée dans la note de présentation « (créer une harmonisation entre les départements de la façade) », c'est raté! De qui se moque-t-on? Et que dire de la volonté affichée dans les considérants « d'assurer une bonne gestion des ressources halieutiques » alors que cette même DIRM vient d'accorder des dérogations aux professionnels pour pêcher avec des filets remorqués, autrement dit des chaluts, la sole, la plie, le maquereau et la seiche dans la bande côtière de la baie de Seine? Risible! Ce projet est une véritable provocation et un véritable scandale.

La consultation publique est ouverte jusqu'au 7 juin ; donc quand vous lirez ces lignes l'administration aura revu sa copie, du moins je l'espère.

En attendant il va falloir de nouveau se battre et s'il le faut, nous attaquerons devant le Tribunal Administratif.

Quels sont les principaux points de désaccord ? Tout d'abord, il y a cette interdiction faite aux jeunes de moins de 15 ans de détenir des espèces pêchées! Adieu les pêches en famille avec les petits enfants qui devront attendre un peu avant de pouvoir s'initier aux joies de la pêche ; inacceptable! Les jeunes ont besoin que leurs aînés leur apprennent les techniques de pêche, les bons comportements tant en matière de sécurité que d'environnement et beaucoup d'autres choses. On se demande bien qui a pu avoir une idée scandaleuse pareille. Les classes de mer quant à elles, devront revoir leurs activités à la baisse.

Ensuite il y a des quotas sur tous les poissons, mesure très discutable et totalement en porte à faux avec la réglementation nationale. Si limitations de capture il doit y avoir, ce ne peut être que sur des espèces ciblées reconnues en difficulté, mesures discutées à l'échelon national. Or le texte prévoit des quotas sur tout, même sur la vieille ou sur des espèces que nous ne pêchons même pas. On voit là le manque de discernement et l'imbécilité du projet. Rappelons-nous qu'en 2006, les Affaires Maritimes de la Manche avaient voulu nous mettre des quotas sur les poissons. Un recours auprès du TA avait ramené à la raison l'Administrateur de l'époque.

En troisième lieu, on nous impose un signal lumineux sur les bouées de nos filets, palangres et casiers. Le spectacle va être grandiose mais on ne verra pas celles des pros qui, elles, ne seront pas éclairées. L'auteur ou les auteurs du texte auraient dû prévoir des couleurs : feu vert, je laisse à tribord, feu rouge, je laisse à bâbord.

Et puis, je ne peux pas tout détailler dans cet article mais il y a beaucoup d'autres choses à dire comme par exemple cette interdiction d'utiliser du 15 juin au 15 septembre, la fourche, la pelle et la bêche. Ah bon! Et comment fait-on pour récolter des vers pour escher nos lignes?

Bref ce texte est un ramassis de stupidités et d'incohérences et j'espère bien qu'on l'enterrera assez vite, avant le 15 juin si possible.

Jean LEPIGOUCHET

Responsable commission pêche à pied